



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DU PARENTS

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2025-2026

AMH:

Le règlement 10.4 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque parent doit lire et signer le « Code d'éthique du parents ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport ou le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique sportive ou du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents s'engage à adopter les comportements suivants:

1. Responsabilités lors des activités de l'équipe

- A. Démontrer du respect envers les entraîneurs(es), les dirigeants(es) et les officiels(les).
- B. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts.
- C. Ne jamais oublier que leur enfant joue dans un sport ou participe à une activité de loisir pour son propre plaisir.
- D. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme.
- E. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participants (es) adverses.
- F. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif **et** de camaraderie.
- G. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- H. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections.
- I. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.
- J. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- K. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- L. Éviter toute violence verbale envers le participant(e) et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.

2. Intégrité dans les rapports avec les autres

- A. S'engager à avoir un comportement conforme à la Politique en matière de protection à l'intégrité de la Fédération.
- B. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site <http://www.sportbienetre.ca/>.
 - a. Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à l'entraîneur ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- C. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- D. S'assurer que chacun soit traité avec le même respect, la même dignité et la même considération (c'est-à-dire sans discrimination).

3. Respect

- A. S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- B. Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- C. Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

En signant le présent Code d'éthique des parents,

- A. J'atteste avoir pris connaissance du présent document et avoir compris les obligations qui s'y rattachent.
- B. Je m'engage à respecter le Code d'éthique du parents et accepte que tout manquement relatif à ce dernier pourrait entraîner une sanction.

☐ **J'ai signé la présente Code d'éthique librement et en toute connaissance de cause.**

Nom du parent (lettres moulées)

Signature du parent

Lieu / Date : _____